



Suivi du **Droit à la Vie** à la frontière occidentale euro-africaine

Premier semestre 2023

#DroitAlaVie2023

CA MINANDO
FRONTERAS

Bien que l'État espagnol ait signalé qu'au cours de ce premier semestre de l'année 2023, les arrivées de personnes migrantes se sont légèrement réduites dans l'ensemble des routes de la Frontière Occidentale Euro-Africaine, et près de vingt pour cent spécifiquement sur la route des îles Canaries, notre organisation a constaté que le nombre de décès est similaire à celui de la même période de l'année 2022. Nous pouvons donc affirmer que sur les routes migratoires, en particulier sur la route des Canaries, la capacité létale a augmenté, liée au déni de la protection effective du droit à la vie des personnes migrantes.

Il est donc important d'analyser les causes qui ont fait des victimes pendant cette période et, à cette fin, nous avons enquêté sur les 49 tragédies survenues sur les routes du détroit de Gibraltar, la route algérienne en Méditerranée occidentale, Alboran et la route vers les îles Canaries. Nous avons constaté une augmentation des causes liées aux politiques de contrôle des migrations au détriment de celles liées aux difficultés physiques et aux risques des routes elles-mêmes.

QUELLES SONT LES CAUSES DE L'AUGMENTATION DES TAUX DE MORTALITÉ?

- Les ressources de recherche et de sauvetage n'ont pas été activées alors qu'il y avait suffisamment d'informations pour le faire. Nous mettons en évidence les décisions de non-activation des protocoles de sauvetage qui ont conduit à la non-assistance à personnes en danger.
- Augmentation des méthodes de recherche passive, peu efficaces, au détriment des recherches actives.
- Application discriminatoire de ce qui est considéré comme un bateau ne répondant pas aux exigences de sécurité nautique. Les services de sauvetage interprètent de manière unilatérale et discriminatoire les obligations et les recommandations des conventions internationales en ce qui concerne les bateaux des personnes migrantes.
- Les moyens de recherche nécessaires ne sont pas activés bien que l'on connaisse la position exacte d'un naufrage.
- Les moyens de recherche nécessaires ne sont pas activés : les moyens maritimes sont insuffisants et la participation des moyens aériens est faible.
- Retard dans l'activation des moyens de recherche et de sauvetage.
- Retards dans l'activation des ressources de recherche et de sauvetage à cause des négociations entre pays dans le cadre d'une approche de contrôle migratoire et non sur la défense du droit à la vie.
- Une mauvaise coordination entre les pays qui doivent activer les services de secours. Dans le cas de l'Espagne et du Maroc, la coordination n'est pas basée sur la défense du droit à la vie, mais sur les négociations bilatérales de contrôle des migrations entre les deux pays.

- Des actes arbitraires dans l'activation des services de secours et dans la décision sur les moyens utilisés pour sauver la vie des personnes en mouvement.
- Actions violentes dans le cadre du contrôle du départ des bateaux :
 - Par des réseaux criminels.
 - Par les forces de sécurité.
- Mauvaises conditions orographiques au départ des bateaux.
- Mauvaises conditions météorologiques.
- De longues distances avec des moyens insuffisants pour les parcourir.
- Mauvaises conditions de sécurité nautique des bateaux.

QUEL TRAITEMENT LES ÉTATS ONT-ILS DONNÉ AUX VICTIMES DES FRONTIÈRES ET À LEURS FAMILLES AU COURS DE CES SIX MOIS?

Notre organisation a analysé la situation dans laquelle les victimes mortes, les disparues, les survivantes et leurs familles se sont retrouvées après les tragédies.

- Les victimes survivantes ont souffert des détentions, des déplacements forcés, des agressions physiques et des rétentions en application de la loi sur les étrangers. D'autre part, elles n'ont pas eu accès à un suivi psychosocial adéquat en tant que victimes de tragédies multiples.
- Les victimes mortelles dont les corps ont été retrouvés ont été enterrées dans des fosses communes, sans protocole d'identification assorti de garanties, et n'ont pas eu droit à des enterrements dignes respectant les croyances qu'elles avaient au cours de leur vie. Dans les quelques processus d'identification assortis de garanties, les familles ont été essentielles pour rappeler aux administrations publiques leurs responsabilités démocratiques.
- Les victimes disparues n'ont pas eu le droit d'être recherchées. Dans au moins neuf des naufrages, les conditions étaient réunies pour commencer à rechercher les corps conformément aux protocoles pour la protection de la vie en mer.
- Les familles ont été privées de leur droit à la vérité et il leur est toujours difficile d'obtenir des administrations publiques les informations qui leur permettraient de faire leur deuil et de récupérer les corps de leurs proches, s'ils ont été retrouvés. Pendant ce temps, aucune administration publique n'a assumé de responsabilité pouvant conduire à une réparation pour les familles et aucune enquête n'a été ouverte par les autorités pour permettre aux familles d'obtenir justice.

DES CADAVRES DANS LES FILETS DE PÊCHE.

Les états nient les droits des personnes mortes et disparues.

Le 27 mars 2023, des familles ont contacté notre organisation pour l'informer que, depuis le 21 mars, elles étaient sans nouvelles de leurs proches qui avaient quitté Cherchell (Algérie). Sur le bateau se trouvaient neuf hommes, une femme, un adolescent et un bébé algériens, ainsi que trois hommes et une femme subsahariens.

Nous avons lancé le protocole d'alerte et de recherche de notre organisation et avons pu établir une corrélation entre le bateau disparu et l'apparition des corps de deux jeunes algériens les 23 et 24 mars au large des côtes de Denia (Alicante).

L'une des personnes décédées, S.A., a été retrouvée dans les filets d'un bateau de pêche à environ cinq milles - 8 kilomètres - de la côte. Le lendemain, 24 mars, un autre bateau de pêche a trouvé le corps de K.C. dans ses filets. Grâce aux informations fournies par les proches et en collaboration avec la police judiciaire de Jávea, il a été possible de commencer le travail d'identification des corps.

Par la suite, d'autres bateaux de pêche ont continué à trouver des corps en pêchant dans la même zone que celle où les premiers corps ont été trouvés. Le 12 avril, le corps d'un jeune guinéen porteur de documents d'identité a été retrouvé, ainsi que celui d'un jeune algérien, R.B., qui a également été identifié.

Des corps ont continué à apparaître dans la même zone, les derniers en date étant ceux du 2 et du 13 juin, ce qui porte à sept le nombre total de personnes décédées retrouvées.

Dans ce cas, nous pouvons souligner les bonnes pratiques mises en œuvre par la police judiciaire de Jávea en termes de rapidité de la procédure, de

recherche d'instruments pour informer les familles et d'approche de l'impact de la tragédie. Malheureusement, les processus de collaboration entre les pays pour l'identification des décès à la frontière continuent d'être lents et pénibles pour les familles, et trois mois après l'identification de trois des corps, les familles de S.A., K.C. et R.B. attendent toujours de recevoir la confirmation du décès de la part des autorités algériennes, afin de pouvoir entamer les procédures de rapatriement de leurs proches.

“Ce que je veux et ce que je demande, c'est de voir le corps de mon frère, même si c'est à distance, pour apaiser le feu qui brûle dans mon cœur ; que les autorités espagnoles nous aident à transférer le corps en Algérie le plus tôt possible pour que nous puissions avoir un enterrement conforme à la tradition et que son âme puisse reposer en paix. Cela fait plus de trois mois que nous attendons, parfois nous doutons même qu'il soit mort, ce ne peut être un deuil perpétuel. Les autorités des deux côtés doivent tenir compte du fait qu'il s'agit d'une affaire sensible et urgente et doivent accélérer les procédures. Attendre sans savoir ce qui va se passer, c'est dur », a déclaré le frère de S.A.

“Ce que je demande aux autorités (qui nous ont abandonnés, qu'elles soient ici ou en Espagne), c'est d'accélérer les procédures et de nous envoyer les corps maintenant, pour que leurs âmes et les nôtres puissent se reposer. Depuis l'identification jusqu'à aujourd'hui, nous ne savons rien... J'aurais préféré ne rien savoir, pour être honnête, cela aurait été mieux », le frère de R.B.

Neuf personnes sont toujours portées disparues et, bien que sept corps aient été retrouvés dans la même zone, les autorités espagnoles n'ont pas lancé de recherches alors qu'elles disposent de suffisamment d'informations sur le bateau et d'indications sur l'endroit où le naufrage a pu

se produire.

Analyse :

- Il est possible, de la part des autorités chargées de l'identification, d'appliquer des protocoles de respect des droits humains des victimes de la frontière, en tenant compte des circonstances particulières dans lesquelles ces décès surviennent et de la vulnérabilité des familles.
- Nous continuons à manquer de protocoles transnationaux qui apportent une réponse rapide aux familles afin qu'elles puissent accéder à la vérité avec les plus grandes garanties possibles et commencer à faire leur deuil. En ce sens, les relations extérieures sont essentielles, mais elles ne doivent pas être affectées par les processus de contrôle des migrations, et les droits des personnes décédées et de leurs familles doivent être prioritaires.
- Les autorités espagnoles de recherche et de sauvetage continuent d'appliquer un biais raciste dans la résolution de ces tragédies, comme le montre le fait qu'aucune opération de recherche n'a été mise en place sur le site et que ce sont des pêcheurs qui ont trouvé les corps dans leurs filets. Cette image montre le manque de respect vers les droits humains des personnes mortes et disparues aux frontières.

ABATTUS.

la mort et la discrimination comme armes du racisme institutionnel.

Dans l'après-midi du 25 mai 2023, nous avons reçu une alerte sur notre système de situation d'urgences en frontière. Des proches nous ont indiqué qu'un bateau pneumatique se trouvait au sud de Gran Canaria. Conformément à nos protocoles, nous avons informé les autorités responsables de la sauvegarde de la vie en mer. Quelques heures plus tard, le Centre de coordination régional des Canaries (CCRC) a confirmé que les personnes à bord de l'embarcation avaient été secourues. Il y avait au total 43 personnes, dont 10 femmes et 8 enfants.

À leur arrivée, l'agence de presse EFE rapporte qu'un survivant a témoigné devant le personnel médical et Salvamento Marítimo qu'il avait reçu des coups de feu sur la plage. Malgré la gravité de ce témoignage, ils n'ont pas été traités comme des victimes d'une tragédie et les protocoles de la loi sur les étrangers leur ont été appliqués. Ce n'est que le lendemain, au CATE, qu'un des survivants s'est plaint de blessures et que deux personnes ont finalement été hospitalisées. En effet, les médecins ont pu confirmer des blessures par balles.

Notre organisation, dans le cadre de son suivi des naufrages et des victimes de tragédies, a pu contacter l'un des survivants de l'embarcation arrivée aux Canaries, qui était resté sur les côtes africaines.

"Ils ont commencé à tirer quand nous étions dans le zodiac, j'ai compté jusqu'à quatre rafales, ça faisait pun, pun, pun, pun. C'était terrible, il y avait un garçon à côté de moi, il s'est agrippé à moi et je suis tombé avec lui dans l'eau. Nous étions encore près de la plage, je ne sais pas comment je me suis sauvé. Sur le rivage, j'ai vu le garçon qui s'était accroché à moi, il était mort. Deux autres camarades à côté de moi étaient encore en vie. J'ai regardé les soldats et j'ai dit "vous l'avez tué",

nous étions tous les trois en colère, ils nous avaient jetés comme si nous n'étions rien, comme si nos vies ne valaient rien. La gendarmerie est arrivée et nous avons commencé à leur parler, à leur indiquer ceux qui avaient tiré. J'ai pris les papiers du garçon mort, il avait un passeport malien, je les ai pris pour savoir qui il était et pouvoir le dire à sa famille, et j'ai aussi pris son téléphone, mais la gendarmerie m'a tout pris. J'étais très en colère et je n'arrêtais pas de dire que je voulais témoigner, qu'ils l'avaient tué. La gendarmerie nous a arrêtés et ils ont fini par nous jeter dans le désert. Je n'arrive toujours pas à dormir la nuit, j'entends les coups de feu, je vois son visage [celui du défunt], je me demande si ses parents savent qu'il est mort et où se trouve son corps”.

Quelques jours plus tard, nous avons pu confirmer que le corps de la personne décédée se trouvait à la morgue de Laayoune. Plus tard, dans le cadre d'un processus de reconstitution des faits, nous avons confirmé la mort de trois autres personnes qui ont été blessées par balle et ont pu monter à bord du bateau, mais qui sont malheureusement décédées pendant le voyage.

Analyse:

- On constate la répression et la violence subies par les personnes migrantes aux points de passage et l'utilisation croissante de matériel de guerre pour le contrôle des migrations. Il montre à quel point la route des Canaries est dangereuse pour les départs par rapport à d'autres routes le long de la Frontière Occidentale Euro-Africaine.
- La discrimination subie par les migrants à l'arrivée est évidente, les protocoles de contrôle migratoire leur étant toujours appliqués au détriment des droits fondamentaux qui devraient leur être reconnus.

LA NON-ASSISTANCE À PERSONNES EN DANGER.

Des vies utilisées comme monnaie d'échange dans les relations bilatérales.

Le 20 juin 2023, à 15.15 UTC (temps universel coordonné), les familles de 63 personnes, dont 6 femmes et 3 enfants, ont contacté notre organisation à travers de notre système d'alertes, signalant un bateau pneumatique qui avait quitté la côte du Cap Boujdour à destination de Gran Canaria. Conformément à notre protocole, nous avons informé les autorités de sauvetage.

A 18h00 UTC, les familles parviennent à donner la position du bateau qui est à la dérive depuis plusieurs heures. Les services de secours ont activé les moyens de recherche et, vers 20h00 UTC, l'avion SASEMAR 101 a localisé le bateau aux coordonnées indiquées, car il était bien à la dérive. À moins d'une heure de distance, en même temps, un autre sauvetage était en cours par un navire de sauvetage espagnol. Les services de secours espagnols ont retiré les moyens qui étaient déjà déployés sur zone, tout en détournant un navire et en tentant de contacter le Maroc pour qu'il prenne en charge le sauvetage de l'embarcation. Le Maroc a confirmé deux heures plus tard qu'il coordonnait les opérations de sauvetage.

Les personnes dans le zodiac passent toute la nuit sans qu'aucune aide n'arrive.

"Ils vont les laisser mourir, s'il vous plaît, ce n'est pas la première fois, nous le savons bien, ce sont des meurtriers, ils assassinent nos familles. Ils s'en fichent, ils n'ont aucune pitié, ils sont là depuis des heures, je sens qu'ils vont mourir, ma femme et mon fils vont mourir."

Le 21 juin au matin, le naufrage se produit, le zodiac finit par éclater et bientôt tout le monde commence à s'enfoncer dans la mer. Un bateau de

sauvetage marocain se trouve dans la zone, mais il est trop tard et ils appellent l'Espagne à l'aide, qui envoie une force aérienne. Le Maroc parvient à sauver 24 personnes vivantes, dont deux femmes, et le corps d'un homme décédé. Le moyen aérien espagnol a ramené le corps d'un garçon de quatre ans à Grande Canarie. Ce que les proches craignaient tant s'est finalement produit, entraînant la mort de 39 personnes, le reste des corps étant abandonné à la mer.

Les audios de Salvamento Marítimo espagnol, publiés dans une chaîne de radio espagnole après le naufrage, illustrent bien les décisions qui ont été prises et qui n'ont pas placé le droit à la vie des personnes en danger au centre des préoccupations.

Analyse:

- Les autorités espagnoles de sauvetage considèrent que les sous-embarcations à la dérive sont aptes à assurer la sécurité nautique, ce qui est contraire aux conventions internationales sur la protection de la vie en mer. Cela ne s'applique qu'aux migrants, mais pas lorsque d'autres groupes (pêcheurs, personnes à bord de yachts de plaisance) sont en danger.
- Les autorités marocaines retardent les sauvetages pendant des heures, mettant en péril la vie des personnes en danger.
- L'Espagne a privilégié le transfert de responsabilité au Maroc à la protection de la vie. Les services de secours espagnols étaient plus proches, avec plus de moyens, et bien qu'ils aient pu éviter des morts, ils se sont retirés pour que le Maroc prenne en charge la coordination du sauvetage.

CHIFFRES DE SURVEILLANCE DU DROIT À LA VIE PREMIER SEMESTRE 2023

NOMBRE TOTAL DE VICTIMES

951

victimes sur les routes
d'accès à l'Espagne au
premier semestre 2023

#DroitAlaVie2023

CA MINANDO
FRONTERAS

VICTIMES FEMMES ET ENFANTS



112
femmes

sont mortes dans leur tentative
d'atteindre les côtes espagnoles

49
enfants



#DroitAlaVie2023

CA MINANDO
FRONTERAS

VICTIMES PAR MOIS

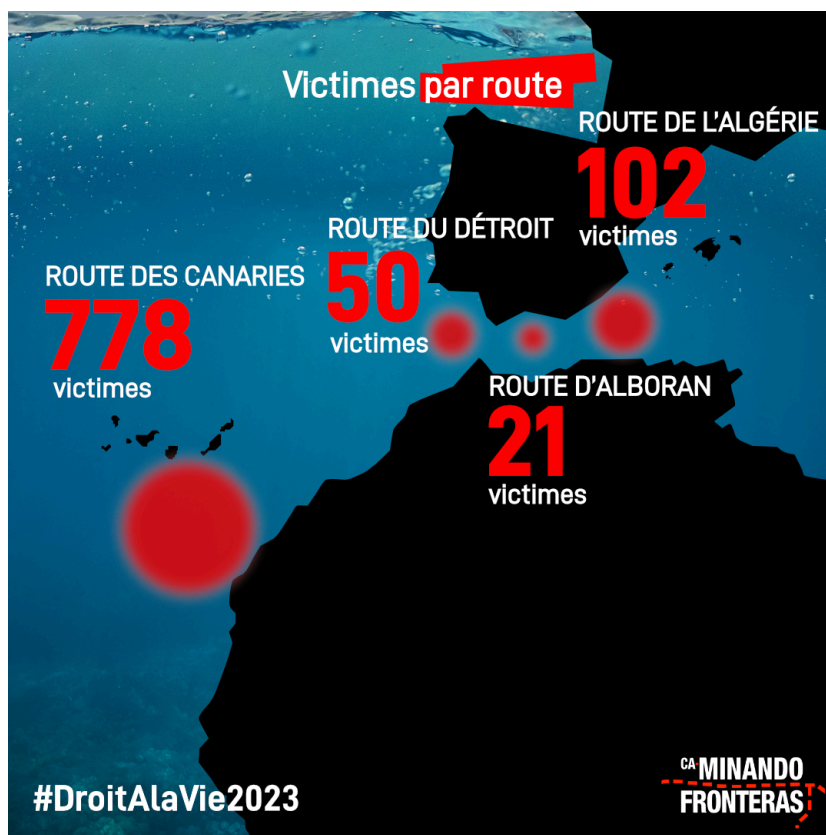
Les mois de **février et de juin**
concentrent la majorité des victimes



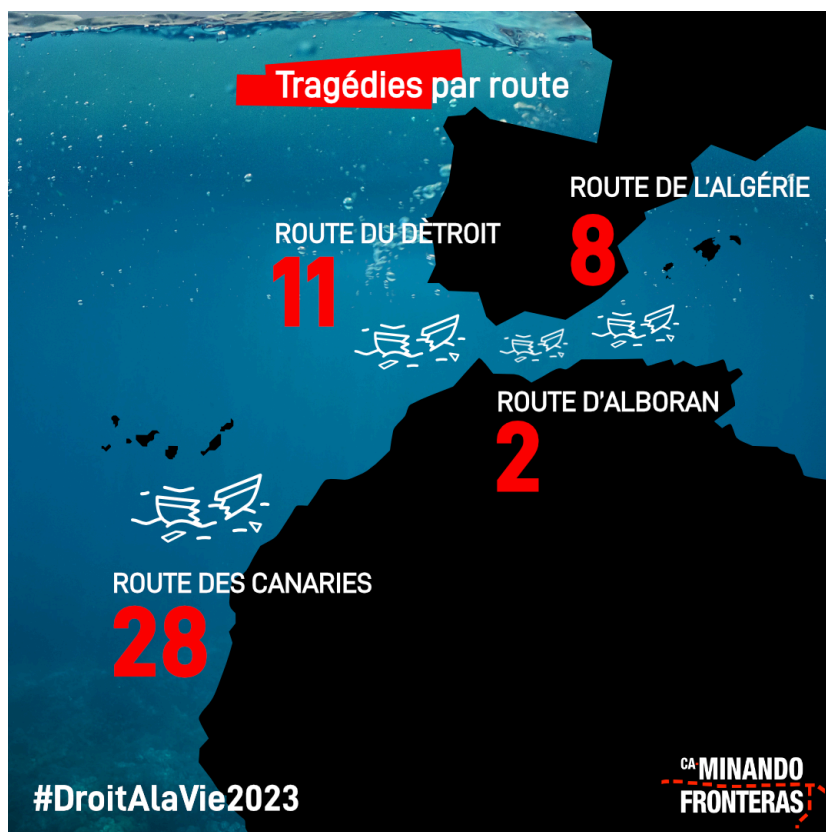
#DroitAlaVie2023

CA MINANDO
FRONTERAS

VICTIMES PAR ROUTE



TRAGÉDIES PAR ROUTE



BATEAUX DISPARUS



NATIONALITÉ DES VICTIMES



LE CHEMIN DE LA RÉPARATION ET DE LA JUSTICE.

Le droit à la vie des migrants doit primer sur les politiques de contrôle des migrations.

Appliquer les protocoles de prise en charge des victimes de tragédies (dans le cas de l'Espagne, le Protocole sur les incidents à victimes multiples) dans les naufrages et respecter les droits humains des survivants.

Veiller à ce que les décisions politiques en matière de contrôle des frontières ne provoquent pas de violations des droits humains.

Mettre fin à l'instrumentalisation des institutions démocratiques de défense du droit à la vie à des fins de contrôle des migrations.

Améliorer la coordination et les systèmes de recherche des personnes disparues dans les contextes frontaliers et analyser les causes de chaque naufrage afin de travailler sur la prévention.

Améliorer les protocoles et accroître la coordination transnationale dans les processus d'identification des corps des victimes de la frontière.

Enquêter sur les cas de violation du droit à la vie au passage de la frontière et établir les responsabilités pertinentes.

UN RAPPORT DE:

CA-MINANDO
FRONTERAS

AVEC LE SOUTIEN DE:



SECRETARÍA DE ESTADO
PARA LA AGENDA 2030

